



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO.269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le 10 décembre 2013 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Permettre la construction d'un abri d'auto projeté attenant à l'habitation à 4,2 mètres de la ligne avant adjacente à la rue de Longueuil, en dérogation à l'article 13.3 du Règlement de zonage numéro 269-05, lequel stipule que la marge de recul avant minimale qui s'applique est de 7,5 mètres.

Identification du site concerné : Lot 2 619 161 du Cadastre du Québec  
117, montée de la Source

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance régulière du conseil du 10 décembre 2013 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 20<sup>e</sup> jour de novembre 2013.

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général